

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE DU 13 MAI 2026****DELIBERATION N°2026/1305-07**

**Objet : ENQUETE ACCIDENT SUITE A L'INCENDIE SURVENU
A LA DIRECTION DU SDIS 971 LE 04 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-six et le 13 mai à 11h, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise 10 rue Georges BIRAS, Parc d'Activités « la Providence », ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 28 avril 2026 envoyée aux membres par courriel le 06 mai 2026.

| Conseil d'Administration du SDIS | | | | |
|--|---------------------|---------------|---------------------|---|
| Séance du 13 mai 2026 | | | | |
| <u>Liste des présents</u> | | | | |
| Membres du CASDIS | | | | |
| <u>Représentants du Conseil Départemental</u> | | | | |
| Titulaires | Nom | Prénom | Fonction | Modalités de participation à la séance |
| | ANGELIQUE | Henry | Président du CASDIS | Présentiel |
| | ROBIN | Sabrina | Membre (Suppléant) | Visioconférence |
| | DARTRON | Jean | Membre (Titulaire) | Visioconférence |
| | FARO-COURIOL | Lydia | Membre (Suppléant) | Visioconférence |
| | THOMAS | Fabienne | Membre (Titulaire) | Visioconférence |
| <u>Représentants des communes</u> | | | | |
| Titulaires | Nom | Prénom | Fonction | Modalités de participation à la séance |
| | THEOBALD-PONCHATEAU | Marie-Yveline | Membre (Titulaire) | Visioconférence |
| | OTTO | Jules | Membre (Titulaire) | Visioconférence |
| | COURTOIS | Jean-Philippe | Membre (Titulaire) | Visioconférence |

| Présents de droit | | | |
|---|---------------|--|---|
| Nom | Prénom | Fonction | Modalités de participation à la séance |
| CHEVRY | Jacques | Directeur de cabinet adjoint | Présentiel |
| Ont assisté à la séance du CASDIS avec voix consultative | | | |
| Nom | Prénom | Fonction | Modalités de participation à la séance |
| C.G MONTGENIE | Sylvain | DD SIS | Présentiel |
| DUMESNIL | Malicka | Présidente de l'UDSPG | Absente excusée |
| LCL JERPAN | Tony | SDS | Présentiel |
| CNE PHERON | Steve | SPP Officier (Suppléant) | Visioconférence |
| ADJ. ZOU | Jocelyn | SPPNO (Titulaire) | Présentiel |
| BARVAUT | Sylvain | Représentant des fonctionnaires territoriaux (Titulaire) | Présentiel |
| ADJ. AGASTIN | Alain | SPVNO (Titulaire) | Présentiel |
| Ont assisté à la séance du CASDIS sans voix consultative | | | |
| Nom | Prénom | Fonction | Modalités de participation à la séance |
| SCHMIDER | Jean-Marie | DRFIP (Conseiller aux décideurs locaux) | Absent excusé |
| Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance | | | |
| Nom | Prénom | Fonction | Modalités de participation à la séance |
| COL. LEROY | Guillaume | DDA | Présentiel |
| LCL CONDO | Joël | Chef d'Etat-major | Présentiel |
| CDT TASSIUS | Gilles | Adjoint à la Cheffe du GRH | Présentiel |
| LCL BRUDEY | Guillaume | Chef du GTO | Présentiel |
| CDT FALEME | Thierry | Adjoint au chef du GTO | Présentiel |
| LT. MARIE | Bruno | Chef du service QVS | Présentiel |
| FIRMIN | Cindy | Cheffe du SAJGI | Présentiel |

Secrétaire de séance : Madame Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Considérant que le 04 juillet 2025, alors que la société CARAÏB ETANCHEITE effectuait des travaux d'étanchéité sur la toiture du bâtiment de la Direction du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe, un incendie s'est déclaré dans un joint de dilatation,

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20260513-Delib261305-07-DE
Date de réception préfecture : 23/05/2026

Considérant que les locaux de la Direction ont dû être évacués ; une fois le foyer localisé, le feu a été totalement éteint, et une surveillance a été assurée toutes les heures jusqu'au lendemain,

Considérant que le personnel administratif a pu réintégrer les locaux le 07 juillet 2025,

Considérant que suite à ce sinistre, une enquête administrative a été conduite par le service Qualité de Vie en Service, et ses conclusions présentées à la Formation Spécialisée lors de sa séance du 13 mai 2026 qui s'est tenue en amont du présent Conseil,

Vu le rapport d'enquête administratif annexé à la présente délibération,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Prends acte des préconisations contenues dans le rapport d'enquête administrative susvisé.

Article 2 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe et sur le site internet du SDIS 971.

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

| VOTE DU CASDIS | |
|------------------|----|
| En exercice | 15 |
| Présents | 08 |
| Votants | 08 |
| RESULTAT DE VOTE | |
| Voix pour | 08 |
| Voix contre | 00 |
| Abstention | 00 |

Le Président du Conseil d'Administration
Henry ANGELIQUE



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :



ENQUETE ADMINISTRATIVE

Incendie Direction
Vendredi 04 juillet 2025

Enquête réalisée par : Ltn Bruno MARIE - QVS

Ltn Ruddy CARRIERE - PRÉVISION

Mme Cinthia BARLAGNE - QVS

Adj Frédéric OUSTRY - QVS

M. Jimmy CHOUCOUTOU - INFRA

SOMMAIRE

1 - RECUEIL D'INFORMATIONS

- 1.1 - Les faits
- 1.2 - Chronologie des évènements
- 1.3 - Observations
 - 1.3.1 - Les agents
 - 1.3.2 - Matérielles
 - 1.3.3 - Environnementales
 - 1.3.4 - Organisationnelles

2 - ANALYSE

- 2.1 - Arbre des causes
- 2.2 - Éléments défavorables
- 2.3 - Analyse des photos
- 2.4 - Conséquences de l'accident
 - 2.4.1 - Humaines
 - 2.4.2 - Organisationnelles
 - 2.4.3 - Matérielles

3 - PRÉCONISATIONS

4 - ARBRE DES CAUSES

Liste des agents entendus lors de l'enquête

- M. Gairy SYLVESTRE
- Mme Gina BARD
- Mme Léna HATCHI
- Mme Alycia BRASSELEUR
- Ltn Willy LOUISANEAU
- Lcl Maïlys FRENET
- Ltn Marcellin CHOUNI

1 - RECUEIL D'INFORMATIONS

1.1 - Les faits

Le 04 juillet 2025, alors que la société CARAÏB ÉTANCHÉITÉ effectuait des travaux d'étanchéité sur le toit d'un bâtiment adossé à l'atelier de la Direction du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe, un incendie s'est déclaré.

1.2 - Chronologie des évènements

Les premiers effets étaient ressentis aux alentours de **09h00** par le personnel se trouvant au 1er étage (R+1) dans l'aile GIL/GBCP. Le personnel signalait au GIL sentir des « odeurs de chaud » dans le couloir.

Le GIL faisait le point avec la société CARAÏB ÉTANCHÉITÉ qui expliquait que l'odeur provenait très probablement du chalumeau utilisé par les techniciens dans le cadre des travaux ; cette communication était communiquée aux agents.

Néanmoins, les heures passant, la situation empirait : outre l'odeur de brûlé, une fumée blanchâtre apparaissait dans plusieurs parties du bâtiment :

- au 1er étage (R+1) dans le couloir de l'aile GIL/GRH/GBCP,
- au niveau 0 (RDC), dans le couloir de l'aile GSI/SDS,
- au niveau -1 (R-1) dans les locaux occupés par l'atelier.

À **11h01**, un message était diffusé à destination de l'ensemble du personnel demandant, d'évacuer le bâtiment.

Dans le même temps, une demande de secours était effectuée au CTA/CODIS conduisant à l'engagement des moyens suivants :

- CSP Abymes : 1 Fourgon Pompe Tonne Léger (FPTL), 1 fourgon pompe tonne (FPT) et 1 Camion-Citerne Grande Capacité (CCGC),
- CIS Petit-Bourg : 1 Fourgon Pompe Tonne (FPT),
- 20 Sapeurs-pompiers (15 Abymes, 05 Petit-Bourg) sans compter les agents sur place (DDA, LCL VALMY DHERBOIS etc.).

À **11h02** le personnel de l'INFRA a isolé l'alimentation électrique de la Direction (Tableau Général Basse Tension (TGBT)). On n'a pas eu besoin d'intervention d'EDF.

À **12h14** le foyer de l'incendie était localisé au niveau du joint de dilatation séparant le bâtiment (GRH, GSI, SDS...) au bâtiment où s'effectuait les travaux.

À **13h45** le feu était totalement éteint, et une surveillance était assurée toutes les heures jusqu'au lendemain.

La société CARAÏB ÉTANCHÉITÉ était informée de l'incendie survenu et des causes de celui-ci (incendie dans un joint de dilatation suite à l'utilisation d'un chalumeau à proximité).

Le même jour, il était procédé au nettoyage des locaux.

Le 07 juillet 2025, le Cne Steed ROSPART, spécialiste RCH, procédait à des mesures de la qualité de l'air au RDC et au R+1.

Les mesures effectuées n'ont révélées aucune d'anomalie :

- Explosimètre,
- Taux d'oxygène dans l'air,
- Dichlore,
- Monoxyde de carbone,
- Ammoniaque,
- Composés organiques volatils.
-

Le 08 juillet 2025 la société extérieure confirmait prendre en charge les travaux de remise en état des lieux, et dépêchait le lendemain une équipe sur place pour procéder à la pose de nouveaux couvre-joints dans les couloirs de l'aile du bâtiment impacté. Elle informait par ailleurs le SDIS 971 des mesures arrêtées pour poursuivre les travaux en toute sécurité.

1.3 - Observations

1.2.1 - Les agents :

Certains agents ne sont pas réactifs à la demande d'évacuation.

Personnel dédié à l'évacuation (serres files) insuffisant.

Le contrôle du personnel présent ou pas dans l'établissement est impossible actuellement.

Idem pour les personnes extérieures, stagiaires... présents.

1.2.2 - Matérielles :

L'accès des badges limité du personnel QVS ne permet pas de contrôler l'évacuation de tout le personnel.

Accès pompiers limités aux locaux

Point de rassemblement non matérialisés

1.2.3 - Environnementales :

L'ensoleillement est total, la température extérieure de 26° et un ressenti à 27°.

Taux d'humidité à 65%, vent maximum 26km/h.

1.2.4 - Organisationnelle :

Intervention enregistrée sous le n° 22377 au CODIS. Fin de l'intervention : 16h16.

2 - ANALYSE

2.1 - Éléments défavorables, causes probables, anomalies :

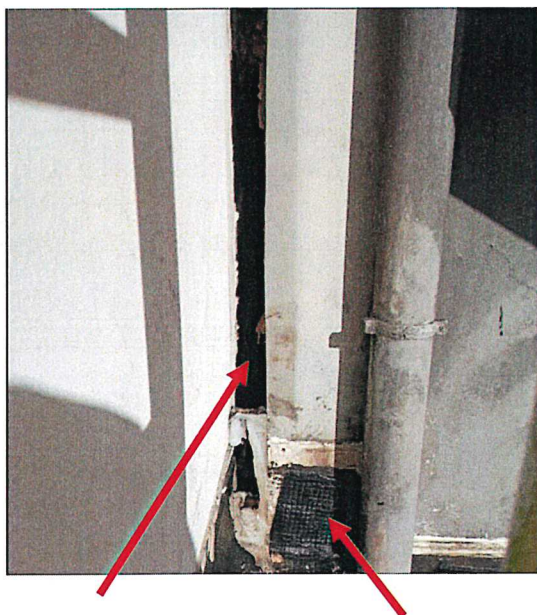
- La non-exécution d'exercices d'évacuation réguliers a provoqué une grande confusion auprès du personnel
- La nature du feu (couvant) a retardé le déclenchement de l'évacuation du bâtiment.
- Utilisation d'un nettoyeur haute pression par la société au début de l'incendie, information fournie par le COS.

2.2 - Analyse des photos de l'incendie

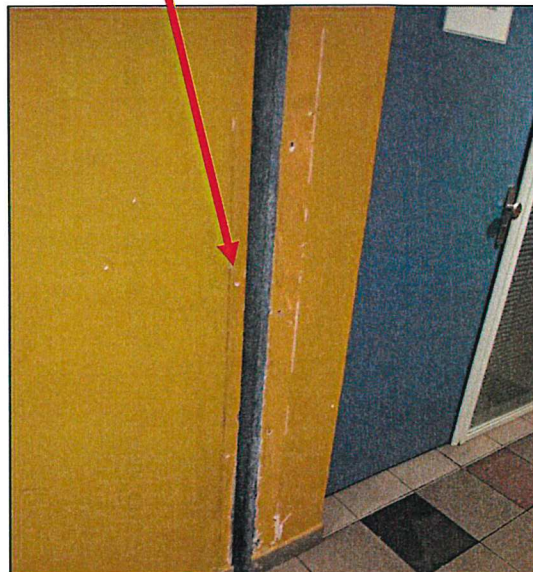
Entrée Direction et mise en place du dispositif d'extinction

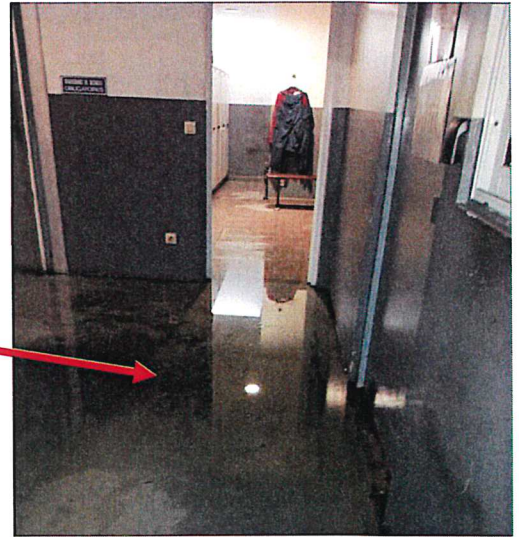


Zone des travaux et
joint de dilatation extérieur

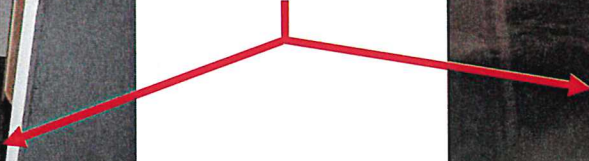


Joint de dilatation
à l'intérieur du bâtiment

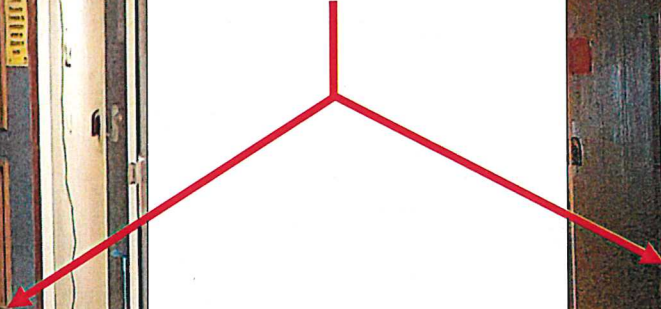


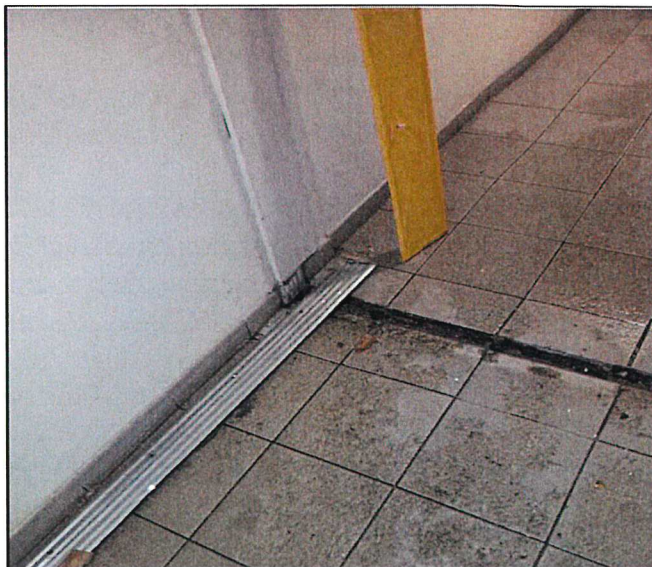


Eaux d'extinctions
locaux atelier



Ventilation forcée pour
l'évacuation des fumées
et des particules





2.3 - Conséquences de l'accident :

2.3.1 - Humaines :

Aucun agent blessé.

2.3.2 - Organisationnelles :

Évacuation du personnel de la Direction.

Cessation du travail pour l'ensemble des agents à partir de 11h01.

Le travail a pu reprendre à la Direction le lundi 07 juillet 2025 à 08h00.

2.3.3 - Matérielles :

Un nettoyage spécifique a été mis en place pour permettre au personnel de retourner sur les postes de travail dans de bonnes conditions.

3 - PRÉCONISATIONS :

- Revoir entièrement les procédures d'évacuation pour l'ensemble des bâtiments du SDIS 971 (sous l'expertise du Groupement Prévention Prévision).

1 - Asservir l'ouverture des portes à la détection incendie et prévoir un «pass» pour les portes fermées à clé et badges.

2 - Affiner les plans de prévention afin de préciser les obligations des entreprises extérieures : tous les documents d'habilitations/contrôles périodiques obligatoires (machines/outils), permis de feu... doivent être présents avant le début des travaux. La sous-traitance des travaux doit faire l'objet d'une attention particulière.

3 - Former et impliquer les chefs de centre et adjoints pour effectuer la visite de chantier préalable (qui sert à réaliser le plan de prévention) ainsi qu'un contrôle de

l'entreprise le jour du début des travaux.
Mettre en place un contrôle plus efficace des entreprises extérieures (coordination
Infra + QVS + AP + Chefs de centres et adjoints).

4 - Prévoir le renforcement du nombre d'Assistants de Prévention (AP). Les AP peuvent intervenir pour la visite préalable (actuellement les AP ne sont pas actifs et très mal répartis géographiquement).

- Prévoir la formation de 2 Conseillers de Prévention.

6 - **Le CTA/CODIS est une structure névralgique du SDIS971 ; en cas d'incident majeur sur le site de la direction impactant le fonctionnement du CTA à court terme, quel scénario à prévoir afin de garantir la continuité du traitement de l'alerte sur le territoire ?**

Arbre des causes Incendie 04 juillet 2025 Direction

